

E 2001(E)1972/33/347  
[DoDiS-15272]

*Le Chef du Département politique, M. Petitpierre,  
à l'Ambassadeur de Suisse à Vienne, R. Hohl*

L

Berne, 25 novembre 1958

J'ai pris connaissance de votre lettre du 21 novembre<sup>1</sup> concernant une démarche éventuelle à faire à Bagdad en faveur des anciens hommes politiques et chefs militaires récemment condamnés à mort<sup>2</sup>.

Une considération nous a engagés à renoncer à une démarche, à savoir que celle-ci pourrait rendre plus difficile une décision du chef du Gouvernement<sup>3</sup> d'accorder la grâce aux condamnés.

D'après nos informations, il semble que le Général Kassem serait désireux de prendre une mesure de grâce. Il ne faut pas que celle-ci apparaisse, aux yeux de l'opinion publique irakienne, comme prise sous une pression extérieure.

Nous suivons cette affaire de près et, si nous avons l'impression qu'une démarche de notre part peut être utile et donner un résultat positif, nous reverrons la question. Dans cette éventualité, nous ne manquerions pas d'informer immédiatement le Ministère des Affaires étrangères d'Autriche.

---

1. Cf. la lettre de R. Hohl à R. Kohli du 21 novembre 1958, non reproduite.

2. Cf. N° 13 dans le présent volume, note 3.

3. A. K. Kassem.

